

## Compte rendu de séance

### Séance du 28 Mars 2014

L' an 2014 et le 28 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de  
TRIFFAULT Jean-Paul Conseiller

**Présents :** M. TRIFFAULT Jean-Paul, Conseiller, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BEURIENNE Chantal, ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, POTHIER CORINNE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE Jacques

**Absents :** Mme FAVIER Gwenaëlle

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation :** 24/03/2014

**Date d'affichage :** 24/03/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 31/03/2014

et publication ou notification  
du : 31/03/2014

**A été nommé(e) secrétaire :** Nathalie Hascoat

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **1°) ELECTION DU MAIRE - 2014-14**

#### **2°) ELECTION DES ADJOINTS - 2014-15**

#### **1°) ELECTION DU MAIRE**

réf : 2014-14

Le Maire sortant, M. Triffault Jean-Paul appelle les nouveaux conseillers municipaux à prendre place dans la salle du conseil.

Il est constaté une procuration de Mme Favier Gwenaëlle à M. Joulin David.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jacques Van Belle en vertu de l'article L.2122-8 du CGCT. M. Jacques Van Belle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection Maire.

Mme Chantal Beurienne se présente en tant que Maire de Saint Lyé la Forêt.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire selon les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Après dépouillement, Mme Chantal Beurienne obtient 14 suffrages sur 14 suffrages exprimés.

Mme Chantal Beurienne est proclamée Maire et est immédiatement installée.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

### **1°) ELECTION DES ADJOINTS**

réf : 2014-15

Sous la présidence de Mme Chantal Beurienne, élue Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Après avoir constaté que le nombre maximum d'adjoint est de 4 pour la Commune de Saint Lyé la Forêt et que la Commune disposait à ce jour d'un adjoint, le Conseil Municipal fixe le nombre des adjoints à 3.

M. Jacques Van Belle conduit une liste composée de Mme Monique Launay et de M. James Le Moing.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des adjoints selon les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT.

Après dépouillement, la liste conduite par M. Jacques Van Belle obtient 14 suffrages sur 14 suffrages exprimés.

Les candidats figurants sur la liste conduite par M. Van Belle sont proclamés adjoints et sont immédiatement installés.

1er Adjoint : Jacques Van Belle

2ème Adjoint : Monique Launay

3ème Adjoint : James Le Moing

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 31/03/2014  
Le Maire  
Chantal BEURIENNE